



2, rue du 19 Mars 1962
43110 AUREC SUR LOIRE

☎ 04 77 35 47 27

Site : www.ndfaye.fr

Convention financière Collège Année 2020/2021

Document à conserver par la famille

1 - COTISATION ANNUELLE

65 € par enfant et par an. Elle est reversée en grande partie à la Direction Diocésaine de la Haute Loire et à la tutelle des Sœurs Saint Joseph. Son paiement est réalisé en une fois au moment de l'inscription. (Ces cotisations institutionnelles sont dues en totalité même en cas de départ d'élèves au cours de l'année.)

2 - PARTICIPATION FAMILIALE

Cette contribution, différenciée selon les ressources familiales et le nombre d'enfants à charge, est un acte de solidarité qui permet à tous de fréquenter nos établissements.

Elle doit être calculée par vos soins, comme suit : (cf document intitulé feuille de calcul de la participation familiale.)

1. Prenez, en fonction de votre situation familiale, votre ou vos revenus fiscaux de référence figurant sur votre ou vos **avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018** ainsi que le nombre de parts fiscales.
2. Divisez votre ou vos revenus fiscaux par le nombre de parts fiscales : vous obtenez un chiffre que l'on nomme le quotient familial.
3. Recherchez dans le tableau ci-dessous la tranche dans laquelle vous vous classez vous permettant ainsi de déterminer le montant de votre participation mensuelle **sur 10 mois**.



Une copie de(s) l'avis d'imposition(s) 2019 sur les revenus de 2018 mise sous enveloppe portant la mention « confidentiel » et adressée au service comptabilité de l'établissement est demandée lors de l'inscription.

Les familles ne souhaitant pas joindre de copie de leur(s) avis d'imposition seront facturées dans **la tranche la plus élevée**.

	Revenus fiscal / Nombre de part fiscales	Tranches de cotisation	Tarifs mensuels			
			1 ^{er} Enfant scolarisé sur ND Faye	2 ^{ème} Enfant scolarisé sur ND Faye Après réduction 25 %	3 ^{ème} Enfant scolarisé sur ND Faye Après réduction 50 %	4 ^{ème} Enfant scolarisé sur ND Faye
Collège	de 0 à 3 500 €	1 ^{ère} tranche	13,40 €	10,05 €	6,70 €	Gratuité
	de 3 501 à 6 000 €	2 ^{ème} tranche	18,10 €	13,58 €	9,05 €	
	de 6 001 à 8 500 €	3 ^{ème} tranche	22,80 €	17,10 €	11,40 €	
	de 8 501 à 10 500 €	4 ^{ème} tranche	29,00 €	21,75 €	14,50 €	
	de 10 501 à 12 000 €	5 ^{ème} tranche	32,70 €	24,53 €	16,35 €	
	de 12 001 à 14 500 €	6 ^{ème} tranche	37,30 €	27,98 €	18,65 €	
	Plus de 14 501 €	7 ^{ème} tranche	41,40 €	31,05 €	20,70 €	

Les remises de 25 % et 50 % s'appliquent dès le 2^{ème} enfant scolarisé sur l'ensemble scolaire ND de la Faye.

Il vous est possible de régler vos factures par chèque, espèces, virement ou prélèvement mensuel.

La situation financière des familles ne doit pas constituer un obstacle à l'inscription des enfants dans notre établissement. Elle ne doit pas non plus constituer un obstacle en cours d'année... Aussi toute difficulté particulière doit être présentée au chef d'établissement qui l'examinera avec l'attention et la discrétion qui convient. Nous comptons sur votre compréhension.

3 - ASSURANCE

- Une couverture scolaire et extra scolaire est proposée à la rentrée de septembre 2020 par un assureur de l'enseignement catholique. **En cas de refus, merci de nous faire parvenir une attestation d'assurance personnelle.**
- Une participation de l'ordre de **1.80 €** pour l'année couvrant la Responsabilité Civile de l'Etablissement reste **obligatoire pour les familles fournissant l'attestation d'assurance personnelle.**

4 - COTISATIONS A.P.E.L.

Elle est volontaire et s'élève à **20 €** par famille et par an. **Elle figure sur la première facture.**

Un seul mouvement pour une diversité de parents :

" Représentant l'ensemble des parents au sein des établissements catholiques d'enseignement, le mouvement des APEL est apolitique et non confessionnel. Capables de dépasser nos différences en nous unissant autour d'un projet commun, nous représentons 1 500 000 familles qui, dans la diversité de leurs identités sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, ont librement choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement ".

5 - VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Ces activités vous seront facturées, en sus, et le coût vous sera communiqué dans le courant de l'année. Leur montant est toujours fractionnable, à votre convenance, sur l'année scolaire.

6 - CANTINE

- Elle fonctionne tous les jours de classe, y compris le mercredi midi.
- Elle est gérée par la SPL « Loire Semène Loisirs ». Le système de réservation et de paiement des repas est informatisé : chaque élève possède un compte cantine individuel que la famille doit approvisionner à l'avance, soit par chèque, soit en espèces, ou encore par internet grâce à une connexion sécurisée.
- **Tarifs** : Les tarifs de la cantine sont communiqués sur le site de la Mairie d'Aurec/Loire. (pour information, cette année 2019-2020, le repas pour les élèves Aurécois est facturé 3,80 euros et pour les élèves extérieurs à la commune 6,40 euros, la S.P.L révisant ses tarifs chaque 1^{er} Janvier).
- Pour les élèves inscrits aux activités ou options du temps de midi et les élèves extérieurs à la commune d'Aurec/Loire, nous mettons à disposition une salle « **hors sac** » pour prendre, du temps de midi, leur repas tiré du sac. Une participation de **0,75 centimes d'euros par repas** est portée sur la facture. Elle prend en charge une partie des frais engagés pour la surveillance, le mobilier, l'eau, l'électricité et le gaz.

7 - LICENCE UNSS

Elle concerne les élèves qui adhèrent à l'Association Sportive du collège, dans le cadre de l'UNSS. Le montant de la licence est de **22 €** pour l'année scolaire.

Votre OGEC constitué uniquement de bénévoles vous informe...

«La présente convention, valable à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2020/2021, a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles le Collège Notre Dame de la Faye, établissement sous contrat d'association avec l'Etat, assume la scolarisation des élèves qui lui sont confiés».

N'hésitez pas, à la rentrée 2020/2021, **rejoignez les équipes bénévoles de l'OGEC et de l'APEL...** Les élèves ont besoins de votre engagement bénévole ! Votre aide sera précieuse.